

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 27 G Vœu relatif à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Considérant que depuis plusieurs années la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris met en place un plan de fermeture de centres, ainsi que de ses services spécialisés, sur les 43 sites ouverts en 2005, ils n'en restaient que 15 en 2014 avec un objectif annoncé de ne maintenir que 13 centres pour 2,3 millions de parisien ;

Considérant que le centre de la Chapelle (18e), qui traite 376 dossiers par jour, est aujourd'hui menacé de fermeture, que celui de Daumesnil (12e) ne fonctionne plus que sur rendez-vous et que les populations du centre de Paris, depuis la fermeture des centres de proximité, doivent dorénavant se déplacer dans le 10e arrondissement pour être reçu en agence ;

Considérant que c'est dans les quartiers populaires que la gestion des dossiers est la plus complexe due à la précarité de l'emploi et aux multiples employeurs des personnes usagères de la CPAM ;

Considérant que les centres de CPAM n'ont pas qu'une fonction de traitement administratif des dossiers mais également un rôle d'information, d'orientation, d'aide aux cotisants notamment pour les personnes âgées et celles qui maîtrisent mal le français et parfois d'assistance sociale ;

Considérant que la paupérisation de la population et l'augmentation du nombre de chômeurs en fin de droit est un défi supplémentaire que la CPAM doit pouvoir relever ;

Considérant que l'accès aux soins dépend aussi de la qualité du service public qui dépend directement du maillage étroit du territoire par les centres de proximité de la CPAM ;

Considérant qu'en 2014 à Paris, la CPAM a reçu 1.232.000 personnes en accueil physiques, et plus d'un millions d'appels téléphoniques ;

Considérant la suppression de 300 postes durant l'exécution de la COG 2010/2013 ;

Considérant que la sécurité sociale a besoin d'une logique de solidarité qui réponde aux besoins de santé de tous et que la fermeture de nouveaux centres parisiens pénaliserait les populations les plus fragiles ;

Sur proposition de Danièle Premel, Hervé Bégué, Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu que :

Mme la Maire de Paris interpelle la direction de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris afin de préserver ces services de proximité.